

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
Lundi, 3 mai 2021 à 19 h

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
 - 1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2021**
4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**
6. **ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES**
 - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 30 avril 2021
 - 6.2 Dépôt de l'état comparatif portant sur les revenus et les dépenses au 31 mars 2021
 - 6.3 Adoption du *Règlement numéro 558-A modifiant le Règlement numéro 558 sur la tarification de certains biens et de services municipaux*
 - 6.4 Avis de motion et présentation du *Règlement numéro 551-A modifiant le Règlement numéro 551 sur la gestion contractuelle*
 - 6.5 Modification du calendrier des séances de l'année 2021
 - 6.6 Mandat d'impartition pour le service de comptabilité
 - 6.7 Acquisition d'un logiciel de gestion du conseil sans papier
 - 6.8 Adoption de diverses politiques et procédures de travail
 - 6.9 Embauche d'une coordonnatrice des loisirs par intérim
 - 6.10 Dépôt des procès-verbaux de correction relatifs à l'avis de motion donné le 1^{er} février 2021 relativement au Règlement numéro 570 et les avis de motion donnés le 1^{er} mars 2021 relativement aux règlements numéros 571 et 572
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Entérinement du *Rapport annuel en sécurité incendie 2020*
 - 7.2 Démissions de pompiers
 - 7.3 Embauche de pompiers
 - 7.4 Achat d'équipements pour les pompiers
8. **TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**
 - 8.1 Acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle de rue au 287, 4^e Rang est (lot 5 287 759)
 - 8.2 Entente de prêt du lot 5 286 144 situé face au centre communautaire
 - 8.3 Formation d'un comité de vigie pour les travaux de voirie 2021
9. **HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 9.1 Récupération des masques de procédure
 - 9.2 Achat et installation de stations de tricollecte dans les parcs
 - 9.3 Appui à la mission 1 000 tonnes
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Demande de révision de constats d'infraction délivrés au 74, 6^e Rang ouest
 - 10.2 Demande de dérogation mineure pour la construction d'une piscine au 60, chemin Talbot (lot 5 286 607)
 - 10.3 Demande de dérogation mineure pour la subdivision du terrain au 135, 5^e Rang ouest (lot 5 287 036)
 - 10.4 Demande de dérogation mineure relative aux marges minimales avant et latérale du 325, chemin de la Glacière (lot 5 286 089)

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION
12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE
 - 12.1 Proclamation de la *Semaine de la santé mentale*
 - 12.2 Demande de participation à un projet initié par la CDC du Val-Saint-François et Tabliers en folie (troc-de-semis)
13. VARIA
14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire tenue par le conseil municipal de Stoke le 3 mai à 19 h. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Daniel Dodier, Mario Carrier et Steeves Mathieu.

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 18 h 45.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution
2021-05-139

1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence

ATTENDU le décret renouvelant l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la *Loi sur la santé publique*;

ATTENDU l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-140

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 6.11 - Participation au souper bénéfice Homard pour emporter de la Fondation du CSSS du Val-Saint-François
- Report du point 10.3 - Demande de dérogation mineure pour la subdivision du terrain au 135, 5^e Rang ouest (lot 5 287 036)
- Ajout du point 12.3 - Demande de contribution financière du CAB de Windsor et région
- Ajout du point 12.4 - Proclamation de la *Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie*

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-141

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2021

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2021 avec dispense de lecture, copies de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 29 mars et le 23 avril 2021. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2021-05-142

6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 30 avril 2021

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier :

DE déposer la liste des déboursés au 30 avril 2021 au montant de 255 997,50\$;

ET D'accepter le paiement des opérations courantes au montant de 168 859,03 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Dépôt de l'état comparatif portant sur les revenus et les dépenses au 31 mars 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte dépose l'état comparatif portant sur les revenus et les dépenses au 31 mars 2021. Ce dépôt est fait conformément à l'article 7.2 du *Règlement numéro 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

Résolution
2021-05-143

6.3 Adoption du *Règlement numéro 558-A modifiant le Règlement numéro 558 sur la tarification de certains biens et de services municipaux*

ATTENDU le *Règlement numéro 558 concernant la tarification de certains biens et de services municipaux*;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné le 6 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot :

D'adopter le *Règlement numéro 558-A modifiant le Règlement numéro 558 sur la tarification de certains biens et de services municipaux* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 551-A modifiant le Règlement numéro 551 sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 551-A modifiant le Règlement numéro 551 sur la gestion contractuelle.

Le règlement vise à se conformer à la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* qui a été sanctionnée le 25 mars 2021.

Cette loi prescrit la modification du règlement de gestion contractuelle de toute municipalité afin de favoriser l'achat québécois sur une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, et ce, pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Résolution
2021-05-144

6.5 Modification du calendrier des séances de l'année 2021

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances de l'année 2021 pour correspondre à certaines contraintes et obligations (refinancement d'un billet);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Carrier :

DE reporter la séance du lundi 2 août au mardi 3 août 2021 à 19 h.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-145

6.6 Mandat d'impartition pour le service de comptabilité

ATTENDU la vacance du poste d'adjointe administrative pour une durée de douze (12) mois;

ATTENDU QU'au terme de deux (2) affichages, aucune candidature déposée ne correspondait aux critères et exigences du poste;

ATTENDU QUE des offres de services d'impartition ont été demandées par la direction générale afin d'assurer le maintien du service de comptabilité au cours de cette période;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

DE mandater Madame Line Provencher à réaliser les opérations courantes du service de comptabilité à raison de deux (2) jours par semaine durant les douze (12) prochains mois, pour un montant total approximatif de 49 920 \$ avant les taxes, le tout conformément à l'offre de services datée du 13 avril 2021;

ET DE transférer les sommes prévues au budget de l'année 2021 pour le salaire et avantages sociaux de l'adjointe administrative à celles des honoraires professionnels de comptabilité.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

Vote pour : 5 contre : 1

Postes de dépense : de 02-160-01-141; 222; 232; 242; 252; 262; 289 transférés à 02-130-00-413

Résolution
2021-05-146

6.7 Acquisition d'un logiciel de gestion du conseil sans papier

ATTENDU le virage numérique enclenché depuis quelques années par la Municipalité afin de notamment réduire son empreinte écologique et optimiser le fonctionnement de l'administration municipale;

ATTENDU QUE cette optimisation passe par la mise en place d'un logiciel de gestion du conseil sans papier assurant la sécurité des données, facilitant la gestion des documents, réduisant les risques d'erreurs et maximisant le temps de travail de la direction générale et du service de greffe;

ATTENDU la subvention versée par le gouvernement du Québec afin de pallier les conséquences de la pandémie de COVID-19 (télétravail obligatoire);

ATTENDU QUE la direction générale a demandé des prix auprès de trois fournisseurs distincts et assisté à des présentations de leurs plateformes en ligne afin de recommander la meilleure solution au Conseil;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'acquérir un logiciel de gestion du conseil sans papier auprès de PG Solutions dont les coûts d'implantation et d'utilisation pour la première année s'élèvent à 11 256,18 \$ avant les taxes et le coût annuel subséquent à 1 975 \$ avant les taxes;

D'affecter la subvention COVID-19 au paiement des sommes requises des années 2021 et 2022;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis aux budgets des années subséquentes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-110-00-729

Résolution
2021-05-147

6.8 Adoption de diverses politiques et procédures de travail

ATTENDU la recommandation de la mutuelle de prévention en santé et sécurité (Médial SST) de doter la Municipalité de diverses politiques et procédures de travail;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'adopter la *Politique d'assignation temporaire*, la *Politique d'utilisation des véhicules municipaux*, la *Politique sur l'usage d'alcool, de médicaments et de drogues* et la *Procédure à suivre en cas d'accident de travail* jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-148

6.9 Embauche d'une coordonnatrice des loisirs par intérim

ATTENDU la vacance à venir au poste de coordonnatrice des loisirs pour une durée d'un an;

ATTENDU QU'au terme de l'affichage, le comité de sélection recommande l'embauche d'une ressource par intérim;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'embaucher Madame Catherine Duguay à titre de coordonnatrice des loisirs par intérim pour un contrat d'une durée approximative d'un an à compter du 4 mai 2021, et ce, selon les conditions négociées;

ET D'activer une licence Office 365 au montant annuel approximatif de 275 \$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.10 Dépôt des procès-verbaux de correction relatifs à l'avis de motion donné le 1^{er} février 2021 relativement au règlement numéro 570 et les avis de motion donnés le 1^{er} mars 2021 relativement aux règlements numéros 571 et 572

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte dépose les procès-verbaux de correction relatifs à l'avis de motion donné le 1^{er} février 2021 relativement au Règlement numéro 570 et les avis de motion donnés le 1^{er} mars 2021 relativement aux règlements numéros 571 et 572.

Ces corrections ont été apportées puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise, le tout conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

Résolution
2021-05-149

6.11 Participation au souper bénéfice Homard pour emporter de la Fondation du CSSS du Val-Saint-François

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'encourager la campagne de levée de fonds annuelle de la Fondation du CSSS du Val-Saint-François en commandant deux couverts au coût de 100 \$ par personne.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution
2021-05-150

7.1 Entérinement du *Rapport annuel en sécurité incendie 2020*

ATTENDU QUE le directeur incendie a procédé au dépôt du *Rapport annuel en sécurité incendie 2020* à la MRC du Val-Saint-François conformément aux exigences du gouvernement du Québec;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

D'entériner le *Rapport annuel en sécurité incendie 2020* déposé par le directeur incendie à la MRC du Val-Saint-François en février 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-151

7.2 Démissions de pompiers

ATTENDU la récente démission de pompiers pour manque de temps;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

DE prendre acte des démissions des pompiers Andy Gingras et Charles-André Blouin;

ET DE les remercier pour leur implication et leurs années de service à la sécurité incendie de Stoke.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-152

7.3 Embauche de pompiers

ATTENDU QU'à la suite des démissions de pompiers, le directeur du service de sécurité incendie recommande l'embauche de nouveaux pompiers à temps partiel;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

DE procéder à l'embauche des pompiers Samuel Provost et Élliot Dion-Ruel à temps partiel.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-153

7.4 Achat d'équipements pour les pompiers

ATTENDU QUE conformément à la *Convention collective des pompiers volontaires du service d'incendie de Stoke* en vigueur, le directeur du service de sécurité incendie a procédé à l'attribution des cotes des pompiers à temps partiel pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les pompiers ont procédé au choix d'équipements en contrepartie de leur assiduité;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à procéder à l'achat des équipements des pompiers pour un montant total de 4 081 \$ avant les taxes, le tout conformément à la *Convention collective des pompiers volontaires du service d'incendie de Stoke*.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-220-00-650

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2021-05-154

8.1 Acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle de rue au 287, 4^e Rang est (lot 5 287 759)

ATTENDU l'absence d'une aire de virage publique à l'embouchure du 4^e Rang est;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

DE convenir d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur des lots constituant l'emprise du 4^e Rang est pour le passage et l'entretien de rue ainsi qu'un dépôt à neige au 287, 4^e Rang est (lot 5 287 759) conformément aux conditions précisées à la promesse de cession de servitude jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET D'autoriser le maire Luc Cayer, la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte et le directeur des services municipaux Jonathan Lemaire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis à l'établissement de la servitude.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-155

8.2 Entente de prêt du lot 5 286 144 situé face au centre communautaire

ATTENDU la résolution no 2020-12-306 ayant pour effet d'accepter l'offre du Groupe Mario Côté de permettre l'usage du lot 5 286 144 situé sur la route 216, en face du centre communautaire, afin d'y aménager un stationnement municipal pour toute l'année 2021;

ATTENDU QU'en raison des aménagements réalisés, il y a lieu de convenir d'une entente à long-terme avec possibilité d'y mettre fin sur préavis de l'une ou l'autre des parties impliquées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier :

DE modifier la résolution 2020-12-306 afin que l'entente puisse être d'une durée de cinq (5) ans, soit de janvier 2021 à décembre 2025;

ET D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-156

8.3 Formation d'un comité de vigie pour les travaux de voirie 2021

ATTENDU les travaux de réfection du chemin du Lac et des rues du Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges ainsi que ceux de pavage du 5^e Rang prévus au cours de la saison 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un comité de vigie afin d'étudier et d'autoriser, le cas échéant, les directives de changement recommandées par les ingénieurs qui ont un impact à la hausse sur les coûts totaux des travaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

DE former un comité de vigie pour les travaux de voirie 2021 mandaté pour étudier et autoriser les directives de changement ayant un impact à la hausse sur les coûts totaux des travaux;

DE nommer le maire Luc Cayer, le conseiller Steeves Mathieu, la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte et le directeur des services municipaux Jonathan Lemaire à titre de membres dudit comité;

ET D'autoriser le comité de vigie à autoriser des coûts supplémentaires (extras) jusqu'à concurrence de 10 % des prix soumis pour chacun des contrats visés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résolution
2021-05-157

9.1 Récupération des masques de procédure

ATTENDU l'impact écologique de l'utilisation obligatoire de grandes quantités de masques de procédure dans la lutte à la COVID-19, notamment par le personnel enseignant et les enfants de l'école primaire Notre-Dame-des-Champs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke est soucieuse de réduire la quantité de déchets générés sur son territoire pour préserver l'environnement pour les générations à venir et qu'à cette fin, elle est constamment à l'affût de nouvelles initiatives de développement durable ;

ATTENDU QUE l'entreprise MedSup de Magog a développé une méthode de recyclage permettant de transformer lesdits masques en bulle de polymère pouvant servir à d'autres fins;

ATTENDU QU'une telle initiative s'inscrit dans les principes de la *Planification stratégique en développement durable*;

ATTENDU QU'une enveloppe discrétionnaire de 2 000 \$ a été offerte à la Municipalité de Stoke, par le député de Mégantic François Jacques, pour réaliser quel que projet structurant que ce soit pour la communauté;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

DE prendre en charge la récupération des masques de procédure utilisés à l'école primaire Notre-Dame-des-Champs jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, et

ce, en commandant auprès de MedSup le nombre de boîtes requis à cette fin (une boîte de 1 000 masques valant 159,99 \$ avant les taxes);

DE mettre à la disposition des citoyennes et citoyens de Stoke un point de dépôt des masques de procédure à la bibliothèque, tant que les mesures sanitaires le nécessiteront (une boîte de 250 masques valant 44,99 \$);

ET D'affecter au paiement des sommes requises l'enveloppe discrétionnaire offerte par le député de Mégantic François Jacques.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

Vote pour : 4 contre : 2

Le conseiller Daniel Dodier demande d'inscrire sa dissidence.

Poste de dépense : 02-470-00-629

Résolution
2021-05-158

9.2 Achat et installation de stations de tricollecte dans les parcs

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des stations de tricollecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables et compost) dans les parcs;

ATTENDU QU'un fonds totalisant 13 610 \$ est réservé par la MRC du Val-Saint-François et permet de couvrir la dépense;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à différents fournisseurs;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'acquérir cinq (5) stations de tricollecte des matières résiduelles auprès de Mobilier public au coût de 7 000 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission numéro 2100025733;

D'installer sur dalle de béton les stations de tricollecte dont les coûts sont estimés à 400 \$ avant les taxes;

D'affecter le fonds de la MRC du Val-Saint-François au paiement des sommes requises;

ET D'immobiliser la dépense conformément à la *Politique de capitalisation de la Municipalité*.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-701-50-649

Résolution
2021-05-159

9.3 Appui à la mission 1 000 tonnes

ATTENDU la mission 1 000 tonnes visant à retirer les déchets de la planète;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite contribuer à la démarche en fournissant un conteneur et en rendant les bâtiments municipaux accessibles aux bénévoles participants le samedi 8 mai 2021;

ATTENDU QU'une telle initiative s'inscrit dans les principes de la *Planification stratégique en développement durable*;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

D'appuyer la mission 1 000 tonnes dont un budget estimé à 500 \$ est requis pour ce faire;

ET D'inviter la population à s'inscrire auprès de la réception de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-470-00-629

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Demande de retrait de constats d'infraction délivrés au 74, 6^e Rang ouest

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 74, 6^e Rang ouest ont procédé à la construction d'une installation septique sans avoir obtenu au préalable un permis;

ATTENDU QUE les propriétaires de cet immeuble ont, suivant la fin des travaux de construction, omis ou négligé de fournir une attestation de conformité de l'installation septique et de conclure un contrat d'entretien avec le fabricant du système et d'en déposer une copie auprès de Municipalité;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal - bâtiments et environnement a émis trois (3) constats d'infraction à chacun des propriétaires de cet immeuble pour chacune des infractions ci-avant décrites;

ATTENDU QUE les propriétaires ont, suivant la signification des constats d'infraction, transmis une attestation de conformité ainsi qu'une copie du contrat intervenu avec le fabricant du système à la Municipalité afin de régulariser la situation;

ATTENDU QUE le montant total des amendes et des frais s'élève à 11 900 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite convenir d'une entente hors cour avec les propriétaires de cet immeuble;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier :

DE mandater Me Audrey Toupin-Couture de la firme Cain Lamarre pour la préparation d'une entente avec les propriétaires de l'immeuble situé au 74, 6^e Rang ouest;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente;

ET DE mandater Me Audrey Toupin-Couture à faire les représentations qui s'imposeront devant la cour municipale le 8 juin 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10.2 Demande de dérogation mineure pour la construction d'une piscine au 60, chemin Talbot (lot 5 286 607)

Le maire Luc Cayer présente la dérogation mineure qui consiste à obtenir l'autorisation de construire une piscine creusée à une distance de 1,76 mètres de la ligne arrière de lot. Le *Règlement de zonage numéro 460* édicte une distance minimale de 3 mètres (dérogation de 1,24 mètres).

En raison des consignes sanitaires relatives à la pandémie de COVID-19, les citoyens voulant intervenir ont été invités à soumettre leurs questions et commentaires par courriel. Au terme de la démarche, aucun citoyen ne s'est prévalu de ce droit.

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour la construction d'une piscine au 60, chemin Talbot à 1,76 mètres de la ligne arrière du lot;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage numéro 460* édicte une distance minimale de 3 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur pourrait se conformer en modifiant les dimensions et/ou l'emplacement de la piscine;

ATTENDU l'absence de préjudice sérieux de l'application stricte de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le CCU recommande le refus de la demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Carrier :

DE refuser la demande de dérogation mineure pour la construction d'une piscine à 1,76 mètres de la ligne arrière du lot 5 286 607 situé au 60, chemin Talbot.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 Demande de dérogation mineure pour la subdivision du terrain au 135, 5^e Rang ouest (lot 5 287 036)

Point reporté.

Résolution
2021-05-162

10.4 Demande de dérogation mineure relative aux marges minimales avant et latérale du 325, chemin de la Glacière (lot 5 286 089)

Le maire Luc Cayer présente la dérogation mineure concernant les marges minimales avant de 2,72 mètres et latérale de 2,51 mètres du bâtiment principal construit en 1999. Le *Règlement de zonage numéro 460* édicte une marge minimale avant de 9 mètres (dérogation de 6,28 mètres) et latérale de 3 mètres (dérogation de 0,49 mètres).

En raison des consignes sanitaires relatives à la pandémie de COVID-19, les citoyens voulant intervenir ont été invités à soumettre leurs questions et commentaires par courriel. Au terme de la démarche, aucun citoyen ne s'est prévalu de ce droit.

ATTENDU la dérogation mineure concernant les marges minimales avant de 2,72 mètres et latérale de 2,51 mètres du bâtiment principal situé au 325, chemin de la Glacière;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage numéro 460* édicte une marge minimale avant de 9 mètres et latérale de 3 mètres;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés de bonne foi conformément au permis de construction délivré en 1999;

ATTENDU le préjudice sérieux de l'application stricte de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance paisible des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

DE faire droit à la demande de dérogation mineure concernant les marges minimales avant de 2,72 mètres et latérale de 2,51 mètres du bâtiment principal situé au 325, chemin de la Glacière (lot 5 286 089).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution
2021-05-163

12.1 Proclamation de la Semaine de la santé mentale

ATTENDU la Semaine nationale de la santé mentale se déroulant du 3 au 9 mai 2021;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous, dans un contexte où la santé mentale a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

DE proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021 la *Semaine de la santé mentale*;

ET D'inviter tous les citoyens et les entreprises à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne pour qu'ensemble, nous contribuions à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-164

12.2 Demande de participation à un projet initié par la CDC du Val-Saint-François et Tabliers en folie (Troc-de-semis)

ATTENDU la demande de participation à un projet d'échange de semis par l'installation, dans un lieu public municipal, d'une structure de jardinage fournie par les partenaires à cette fin ainsi que son entreposage hors saison;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot :

D'autoriser l'installation d'une structure de jardinage au centre communautaire;

ET DE planifier son entreposage au garage municipal hors saison.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2021-05-165

12.3 Demande de contribution financière du CAB de Windsor et région

ATTENDU la demande de contribution financière du Centre d'action bénévole (CAB) de Windsor et région qui offre divers services à la population de Stoke;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires n'ont pas été prévus au budget de l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot :

DE contribuer pour un montant de 1 000 \$ au CAB de Windsor et région pour l'année 2021;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis aux années subséquentes au prorata de la population.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Poste budgétaire : 02-701-24-970

Résolution
2021-05-166

12.4 Proclamation de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

ATTENDU les efforts constants de la société québécoise pour une meilleure inclusion des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans et celles se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre (LGBTQ+);

ATTENDU l'initiative québécoise de la Fondation Émergence faisant du 17 mai la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* depuis 2003;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

DE proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie*;

ET DE hisser le drapeau arc-en-ciel en guise de commémoration de l'événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

13. VARIA

La conseillère Mélissa Théberge informe les citoyens qu'à la suite des multiples demandes formulées par la Municipalité au fil des années, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a accepté de réduire la vitesse à 70 km/h sur la portion de la Route 216 affichée à 90 km/h. Le MTQ entend procéder à la modification de la signalisation au cours du mois de mai 2021.

Le conseiller Mario Carrier informe les citoyens que le MTQ a accordé à la Municipalité de Stoke une aide financière totale de 41 588 \$ pour l'entretien de 10,81 kilomètres de chemins à double vocation pour les années 2019 et 2020.

Le conseiller Sylvain Chabot souligne les célébrations entourant la Semaine des bénévoles et remercie chaleureusement tous les bénévoles dont l'implication a été honorée à cette occasion.

Le conseiller Steeves Mathieu informe les citoyens de l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt numéros 570, 571 et 572 pour les travaux de réfection du chemin du Lac et des rues du Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges et pour les travaux de pavage du 5^e Rang ouest. Les chantiers se réaliseront au cours des prochains mois.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Sylvain Chabot propose de lever la séance à 19 h 17.

Luc Cayer
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire